



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24/06/2022

Grâce à une mobilisation collective inédite, en 3 ans, la santé a pris le virage du numérique.

Lors du 7ème conseil du numérique en santé, les acteurs publics et l'écosystème de la e-santé ont présenté le bilan sur trois ans de l'ambitieuse feuille de route du numérique en santé lancée en avril 2019, menée tambour battant avec l'ensemble des partenaires (Agence du Numérique en Santé, Assurance Maladie, régions, patients, professionnels, éditeurs, etc.)

Le numérique est essentiel pour le futur de notre système de santé : décloisonnement, prévention, personnalisation, qualité des soins, gain de temps pour les acteurs, etc. Le constat du rapport Pon/Coury de 2019 sur la e-santé en France était sévère : une faible coordination entre professionnels à cause de services numériques fragmentés et non interopérables, un patient spectateur n'ayant pas la main sur ses propres données, un secteur médico-social non informatisé, une France en queue de peloton à l'échelle européenne, une innovation balbutiante, etc.

En trois ans, tout un secteur s'est retroussé les manches pour prendre le virage numérique dans les secteurs sanitaire et médico-social.

Cette feuille de route a été incarnée par une méthode inédite : du sens et des valeurs pour un numérique éthique, humaniste et citoyen, une co-construction permanente avec tous les acteurs, y compris les citoyens de façon directe, une détermination sans faille, une approche pragmatique des "petits pas rapides", et de nouveaux leviers financiers et juridiques.

Une doctrine partagée a permis de définir des règles opposables, respectées et articulées autour de trois piliers (interopérabilité, sécurité, éthique) et de consacrer des services socles (messagerie sécurisée citoyenne, dossier médical renouvelé etc.). La construction de cette "plateforme d'Etat"

était indispensable pour organiser le développement du numérique, garantir la confiance et accélérer les usages.

Le développement de l'identité nationale de santé (INS), qui était encore un serpent de mer en 2019, a permis de sécuriser la prise en charge et l'interopérabilité. L'application mobile e-CPS a facilité la vie des professionnels, notamment pendant la crise Covid-19 autour des différents applicatifs (SI-DEP, Vaccin Covid, etc.). Avec l'Assurance Maladie, le lancement de Mon espace santé, le nouveau carnet de santé numérique des Français, a été un succès. Le programme Ségur Numérique, de 2 Mds d'euros, a embarqué tout un secteur, pour un partage fluide et sécurisé des données de santé. La mobilisation des acteurs du médico-social a permis de construire les spécifications minimales d'un dossier des usagers informatisé, et d'engager leur déploiement à large échelle dans les structures, souvent non encore informatisées, dans le cadre du programme 'ESMS Numérique'. La présidence française de l'Union européenne a été l'occasion de faire converger les acteurs européens vers une vision commune du numérique en santé avec notamment des principes éthiques adoptés par tous les pays de l'Union. La Stratégie d'Accélération Santé Numérique, de 650M d'euros, lancée il y a huit mois, va déverrouiller l'innovation, pour faire de la France un champion de l'innovation en e-santé, notamment par la formation, l'évaluation clinique des dispositifs numériques et un accès facilité au remboursement.

Nous sommes aujourd'hui à un moment charnière, à la fois pour confirmer et faire atterrir l'ensemble de ces chantiers, pour construire ensemble, dans un cadre stable, les innovations de demain, par exemple autour de la prévention et de l'accès à la santé.

Le bilan publié le 23 juin est accessible sur le lien suivant : [\[URL\]](#)

Contact presse :

Marion Février – Directrice de la communication

Délégation ministérielle au numérique en santé

marion.fevrier@sante.gouv.fr – 06 08 77 61 02

14, avenue Duquesne

75350 Paris SP 07

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)